



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le 05/09/2023

ID : 988-200013092-20230901-16_2023-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} septembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Pascal VITTORI, maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 22 août 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Aude LEGRAS a donné procuration Mme Brigitte CLARISSE

M. David CARNICELLI a donné procuration à Valentine TOFILI

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

Délibération n° 55/2023 – Désignation des représentants de la commune de Boulouparis au sein de la commission foncière communale de l'ADRAF

- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la délibération n° 25/2020 du 23 mai 2020 relative à la désignation des représentants de la commune au sein des différents organismes,
- **Vu** la délibération n° 03/2001 du conseil d'administration de l'agence du développement rural et d'aménagement foncier approuvant le règlement intérieur de la commission foncière communale,

Exposé des motifs :

L'ADRAF est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC) qui a vu le jour au lendemain des accords de Matignon-Oudinot signés le 26 juin 1988.

En charge de la réforme foncière impulsée depuis 1978, sa principale mission est de mettre en œuvre la politique de restitution de terres au profit des clans kanak et des tribus qui revendiquent la terre. Pour cela, elle acquiert des terrains sur le marché privé ou auprès des collectivités, afin de les attribuer aux clans constitués en groupement de droit particulier local (GDPL) ou directement aux tribus, après avoir fait naître un consensus entre les clans concernés. Les terrains restitués passent ainsi sous le régime foncier de droit



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Nouvelle-Calédonie
Publié le Province Sud

ID : 988-200013092-20230901-16_2023-DE

coutumier. En plus de sa mission de réforme foncière, l'ADRAF peut participer, dans les zones rurales et péri-urbaines, à la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement rural de chaque province de la Nouvelle-Calédonie.

Considérant, au terme du mandat de 3 ans fixé par le règlement intérieur de l'ADRAF, la nécessité de renouveler le mandat des membres de la commission foncière communale de l'ADRAF,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

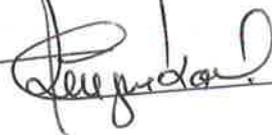
DECIDE :

Article 1 :

De désigner en qualité de représentants de la commune au sein de la commission foncière communale de l'ADRAF, Karlheinz CREUGNET et Henri POIROI pour les années 2023, 2024 et 2025.

Article 2 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY 	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 
Conseillère municipale Odette GEORGET 	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER 
Conseillère municipale Aude LEGRAS 	Conseiller municipal Herve KIKI 	Conseiller municipal Jérôme SIRET 	Conseillère municipale Sandrine LODS 



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le Nouvelle-Calédonie

Province Sud

ID : 988-200013092-20230901-16_2023-DE

Conseiller municipal
Philippe LEMAITRE

Conseillère municipale
Sonia MAHOSSEM

Conseiller municipal
Roger THEVEDIN

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le
.../.../.....

Le maire

Pasca VITTORI

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 988-200013092-20230901-16_2023-DE